



La haie revêt de multiples usages et fonctions, selon sa structure, sa composition, son mode de gestion, ... et apparaît donc dans des formes variées.

Après un rapide tour d'horizon de ses nombreux rôles et services, voyons comment favoriser sur le territoire des haies en bonne santé, adaptées aux usages et pourvoyeuses de biodiversité, aussi bien en ville qu'à la campagne.

## 1. Quels sont les services rendus par la haie ?

C'est une infrastructure verte, dont la continuité garantit la pérennité des usages. Généreuse et esthétique, elle offre des avantages nombreux. En fonction de l'entretien qui lui est appliqué, des essences qui la composent, etc..., la haie remplira une ou plusieurs fonctions.

A l'état naturel, la haie constitue un écosystème riche et diversifié. A la fois refuge et abri, source de nourriture, lieu de reproduction, couloir de déplacement... elle représente un atout formidable pour la biodiversité d'un territoire. Constituée d'essences locales et diversifiées, elle permet l'expression d'une flore et d'une faune riche et complémentaire. Les oiseaux et les chauves-souris, qu'ils soient granivores, frugivores ou amateurs d'insectes, y trouvent les baies, graines et insectes indispensables, tandis que les oiseaux de proies comme les rapaces s'y délectent des précédents ! Mais aussi de petits rongeurs... Une véritable chaîne alimentaire, à l'image des possibilités infinies de maillage écologique que propose la haie, se trame dans cet écosystème à « l'effet lisière ». La haie préserve donc la biodiversité sur le territoire, et permet la protection d'espèces menacées qui en dépendent directement pour leur survie.

En milieu rural, la haie bocagère rend de multiples services agronomiques. Elle abrite des auxiliaires de cultures, qui permettent de lutter naturellement et écologiquement (mais également économiquement !) contre les ravageurs des cultures. De nombreux prédateurs naturels y trouvent en effet refuge et se chargent de limiter les proliférations.

Elle protège le bétail : en été, du soleil, en fournissant de l'ombre et de la fraîcheur, en hiver, si le bétail est dehors, des vents glacials.

La haie améliore la structure et la fertilité du sol, en permettant notamment à la biodiversité du sol de se développer. Elle limite son érosion, en le protégeant des ruissellements et des vents et en améliorant sa fixation. Par ses racines, la haie permet aux eaux pluviales de s'infiltrer, et régule ainsi de façon acceptable le débit des ruissellements, diminuant les risques d'inondations. Elle protège les cultures du vent, en évitant érosion éolienne des sols et assèchement des cultures.

Elle a donc également un rôle de brise-vent, qui n'est bien entendu pas utile qu'en milieu agricole. Bien conçue, et bien entretenue, sa structure permet effectivement de réduire les effets venteux en constituant une barrière qui "fragmente" le vent et le ralentit. Sa structure multistrate, comprenant différents niveaux de végétation, permet en outre d'éviter les phénomènes de tourbillons causés par de simples alignements d'arbres de haut jet.





Les services écologiques qu'elle rend sont donc essentiels : outre ses capacités de réservoir de biodiversité, elle est un moyen de prévention contre les inondations en favorisant l'infiltration des eaux pluviales, mais elle permet également une épuration de ces eaux qui peuvent charrier nombre de polluants jusque dans les rivières.

Retenues par les racines, les eaux sont filtrées, et c'est en moindre quantité que la pollution arrive aux cours d'eau.

La haie permet une fixation des sols, utile en cas de pentes ou de talus, par exemple le long des routes.

Enfin, elle constitue un écran visuel appréciable permettant de dissimuler des éléments disgracieux (bâtiments industriels ou agricoles, zoning, etc..) ou de préserver l'intimité des maisons.

Son rôle de filtre sonore peut également être cité, bien qu'il soit nécessaire d'avoir une haie de forte largeur pour espérer diminuer les nuisances liées, par exemple, à une ligne de chemin de fer ou une route fortement fréquentée.

Le rôle paysager de la haie est indéniable : elle constitue un élément de structuration et d'aménagement, voire de mise en scène, du paysage, et participe à l'identité et au patrimoine paysager d'une région. Au niveau esthétique, elle apporte une plus-value aux aménagements par rapport à de simples clôtures métalliques ou à de vulgaires murs de béton ! Elle constitue en outre un atout non négligeable pour l'intégration paysagère des bâtiments, en particulier agricoles.

Pour pouvoir rendre ces multiples services, il faut une haie en bonne santé !



## 2. Une haie en bonne santé

### C'est une haie :

- **Constituée d'essences locales**

Celles-ci permettent l'accueil de la flore et de la faune et ne risquent pas de se comporter en invasives comme d'autres essences horticoles et exotiques. Elles sont adaptées au milieu, et plus résistantes aux maladies et ravageurs.

- **Diversifiée**

Elle ne comporte pas qu'une seule espèce, mais plusieurs, compatibles avec le type de sol et ne se faisant pas concurrence entre elles. De cette manière si une maladie touche une espèce dans la haie, ce n'est pas la haie toute entière qui est menacée, car il y a peu de chances que la maladie en question s'attaque à des essences différentes. En outre, la diversité des essences répond mieux aux exigences d'un écosystème.

- **Constituée de plusieurs strates**

Herbacée, arbustive, arborée. L'effet lisière est alors renforcé, or c'est cet effet qui garantit une biodiversité des plus riches.

- **Continue**

Les discontinuités nuisent de manière non négligeable au bon fonctionnement de la haie.

- **Epaisse** : au moins deux mètres !

- **Bien taillée**

Les coupes doivent être nettes, ne pas entraîner de blessures, en particulier au niveau du tronc et des branches charpentières, car ces plaies sont des portes d'entrées pour les maladies et les parasites.



• Constituée de  
sujets d'âges différents

Donc de vieux sujets et de sujets morts. Le bois mort est en effet un élément fondamental dans un écosystème : il est source d'abri et de nourriture pour de nombreuses espèces animales, mais aussi végétales.

Des méthodes d'entretien agressives et traumatisantes, encouragées par l'absence d'objectifs clairs de protection et de maintien et un manque de connaissances des impacts écologiques et économiques (obligation d'abattre des arbres devenus dangereux suite à des tailles sévères successives, interventions intempestives coûteuses, perte de services écologiques gratuits, ...) d'une telle gestion.

### 3. Problèmes rencontrés

Malgré la connaissance de l'importance de la haie, les pratiques ont, ces dernières années, été très néfastes et ont entraîné partout en Wallonie une régression importante.

En milieu rural, la politique du remembrement, aujourd'hui remise en cause par une inversion de la tendance, qui a incité dans les pays de l'U.E. l'arrachage systématique des haies à des fins d'agrandissement des exploitations et de soi-disant rentabilité économique. La suppression des haies à grande échelle a eu pour résultat une érosion alarmante de la biodiversité dans les campagnes, sans parler de la dégradation des sols agricoles (bien sûr l'utilisation de la chimie et de la monoculture est aussi en cause...)

En milieu urbain, le recours généralisé à des haies monospécifiques constituées d'essences horticoles et/ou exotiques (thuya, laurier-cerise, ...), inintéressantes pour la faune, sujettes aux maladies, susceptibles de devenir invasives si échappées dans le milieu naturel. Ces haies sont parfois qualifiées de "béton vert", tant elles sont à mille lieux de remplir leurs fonctions naturelles, mais utilisées en remplacement du mur de béton comme alternative végétale à l'individualisation des parcelles.

Une destruction systématique des vieux arbres et du bois mort, justifiée par des impératifs sécuritaires, bien souvent excessifs ou fantasmés.

### 4. Que peut faire une collectivité?

Tout d'abord, première chose essentielle, c'est de **connaître le réseau de haies sur son territoire**, le cartographier, le localiser, le qualifier : quelles sont les continuités à préserver ? Les discontinuités auxquelles remédier ? Les essences en présence ? L'état sanitaire des végétaux ? La faune qui dépend de ces haies ? Quels sont les rôles remplis par ces linéaires de haies ?

Qui les gèrent ? Comment sont-elles gérées ?  
Que faut-il préserver ? Replanter ? Restaurer ?

C'est l'étape "diagnostic", première étape logique avant de se lancer dans quoi que ce soit, afin d'identifier l'existant, ses forces, ses faiblesses, ses besoins urgents et moins urgents.

La collectivité devra ensuite **énoncer des objectifs clairs et précis de maintien et de protection des haies anciennes, et des exigences de conception et de plantation pour des haies nouvelles**. Tous ces objectifs devraient être écrits et officialisés, connus de tous, donc inévitables ! Ils peuvent être intégrés aux documents d'urbanisme, ou dans un règlement, une charte, un cahier de charges...

**En Wallonie, plus d'une vingtaine de communes ont adopté un règlement sur la protection des arbres et des haies. En outre, les haies et arbres remarquables sont protégés par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) : toute intervention est donc soumise à autorisation.**

Protégeons nos haies et arrêtons  
le massacre!  
Concevons de nouveaux aménagements  
en bonne intelligence!

## 5. Quelques principes simples

Pour freiner la régression des haies sur votre territoire, faites cesser les tailles trop sévères ! Même si des impératifs liés à la sécurité, la visibilité, etc, imposent des tailles régulières, il y a moyen d'éviter les pratiques agressives qui, à coup sûr, entraînent la disparition progressive d'une haie...

Les tailles trop près du tronc, les tailles sommitales (par le dessus de la haie), l'utilisation de matériel inadapté (type épareuse ou broyeur), sont à éviter, voire à bannir !

### A la conception

Bien évaluer le site de plantation : quels seront les usages de la haie ? Quelles sont les contraintes liées au site ? Quelles sont les caractéristiques du sol, du paysage ? Tout cela est-il compatible ?

Choisissez des essences adaptées, privilégiez les indigènes, prenez des essences dont les gabarits seront compatibles avec les contraintes proches afin d'éviter des tailles trop régulières (ce qui en outre procurera une économie de gestion et de déchets !).

Choisissez de jeunes plants d'environ deux ans, d'une variété rustique, non stérile, la plus proche de la variété naturelle.

Utilisez le nom scientifique des espèces lors des commandes aux pépiniéristes afin de garantir l'origine des plants et non la fourniture de cultivars horticoles.

Privilégiez bien entendu des haies diversifiées.

### A l'entretien

Définissez les contraintes qui justifient des tailles régulières (visibilité routière, présence d'ouvrages d'arts ou de fils électriques, voisinage, etc...) sinon laissez autant que possible des haies vives, c'est-à-dire naturelles, taillées de manière occasionnelle.

Bien entendu, ne désherbez pas chimiquement les pieds des haies ! Laissez la végétation herbacée se développer ou bien paillez les pieds de massifs si les herbes folles ne sont pas souhaitées. Le paillage peut venir des déchets de taille broyés de vos haies ! Autre solution : installer des plantes couvre-sol.

Évitez les tailles sur le dessus de la haie ! Cela est très préjudiciable : le développement des jeunes est entravé, et les sujets les plus âgés n'y résistent pas ... cela conduit donc à une disparition progressive de la haie par création de discontinuités. De plus, cela entraîne la destruction des abris de nombreux animaux, par exemple la chouette chevêche qui niche en hauteur dans les haies et en profite pour se nourrir de petits rongeurs, eux-mêmes réfugiés dans la haie !

**Le Service Public de Wallonie propose de nombreuses informations pour vous aider à mieux connaître et à mieux entretenir les haies sur votre territoire, n'hésitez pas à faire appel à la Division de la Nature et des Forêts ! Vous pouvez notamment vous procurer une liste d'essences indigènes à privilégier selon votre territoire.**

### Ressources

**Pour tout savoir sur la haie en Wallonie, contactez la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement**

**Avenue Prince de Liège, 15**

**5199 Jambes**

**Tél : 081.33.50.50**

**[www.environnement/wallonie.be](http://www.environnement/wallonie.be)**